

QUATRIÈME COMMISSION
(Questions budgétaires et financières)

Le Budget pour 1932

La discussion générale concernant le budget a été très complète et détaillée. Plus de trente orateurs ont pris la parole pour demander, à l'exception des délégués de l'Espagne et de la Lituanie, des économies les plus strictes, en raison de la crise économique qui oblige chaque Etat membre de la Société des Nations à s'imposer des restrictions.

La Quatrième Commission a été unanime à reconnaître que l'augmentation du budget de 1932 sur celui de 1931 était due aux crédits prévus pour la Conférence du désarmement de 1932, et que ces crédits ne devaient pas être affectés par des mesures d'économie qui pourraient être prises. Elle a également convenu que ces économies ne devraient pas entraver l'œuvre essentielle de la Société, qui, pendant l'année 1932, devra consacrer la plus grande partie de ses efforts au désarmement et aux questions touchant la crise économique.

Le projet de budget a été renvoyé à la Commission de contrôle laquelle, après avoir procédé à une étude détaillée de tous les chapitres du budget, a présenté, à la Quatrième Commission, un certain nombre de propositions comportant une réduction de 2,604,999 francs-or sur les premières prévisions de dépenses.

La Commission de contrôle a tenu à préciser, dans son rapport, que les compressions proposées par elle ne signifiaient nullement que les prévisions de dépenses figurant au budget primitif fussent superflues ou excessives. Le budget révisé répondait aux conditions anormales qui s'étaient développées et prévoyait, dans beaucoup de cas, plutôt le renvoi des travaux que leur abandon.

En ce qui concerne la réunion des conférences et des diverses commissions, la Commission de contrôle s'est inspirée des principes suivants: Toutes les fois qu'une réunion fixée pour 1932 a pu, sans inconvénients sérieux, être renvoyée à une année ultérieure, les crédits prévus ont été supprimés. De même, lorsque des crédits ont été affectés à deux réunions ou plus d'une commission durant l'année, on a entretenu dans plusieurs cas la possibilité de refaire la liste des réunions afin de réduire les dépenses. Dans d'autres cas, on a convenu de raccourcir la durée des sessions et de réduire le nombre d'experts, etc., invités à y participer. Tous les procès-verbaux, sauf ceux de l'Assemblée, de la Commission d'étude pour l'Union européenne et de la Commission permanente des Mandats devront être discontinués.

En approuvant à l'unanimité le rapport de la Commission de contrôle, la Quatrième Commission a jugé utile d'examiner chapitre par chapitre le budget révisé. Au cours du débat, plusieurs orateurs ont présenté des suggestions intéressantes dont quelques-unes, ayant été approuvées par le Secrétaire général ou le Président de la Commission de contrôle, seront adoptées. Ce dernier déclara, par exemple, que la Commission de contrôle se propose d'examiner, avant la prochaine Assemblée, la question des bureaux de la Société des Nations établis en certaines villes autres que Genève. En outre, le Secrétaire général a approuvé la proposition qu'à l'avenir, une clause soit insérée dans les contrats du personnel à l'effet que les traitements puissent être variés par décision de l'Assemblée.

Le budget tel que voté représente une somme globale de 33,687,994 francs-or ou approximativement sept millions de dollars (contre 31,637,501 francs-or en 1931), répartie comme suit:

	Francs-or
Secrétariat et organisations spéciales.	19,174,317
Organisation internationale du Travail.	8,792,290
Cour permanent de Justice internationale.	2,663,702
Office international Nansen pour les réfugiés.	297,763
Immeubles à Genève.	1,748,899
Pensions	1,011,023